

Crédit de Fr. 410'400.- pour la réalisation d'un skatepark sur la parcelle n° 355 à la rue de la Jeunesse

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit de Fr. 410'400.- pour permettre la réalisation d'un skatepark sur la parcelle n° 355 à proximité de la patinoire, longeant la rue de la Jeunesse.

Ce crédit figure au plan financier des investissements en cours (2017-2018) et a fait l'objet d'une concertation entre les acteurs de la jeunesse, les utilisateurs, des professionnels de la construction de skatepark et les départements ASJEL et UETP.

1. PREAMBULE

L'origine de la création d'un skatepark à Delémont est à trouver dans une commission du Conseil delémontain des Jeunes. La commission "No Limit" dépose en avril 2003 un postulat au Conseil de Ville demandant la création d'un tel espace de sport urbain, sollicitant la création d'un groupe de travail. Un investissement conséquent de la part des jeunes avait été alors demandé pour mener à bien ce projet. Un budget de Fr. 260'000.- avait été proposé. En 2005, le Conseil communal delémontain a décidé de geler ce projet au vu des coûts qu'il engendrait et du peu d'intérêt de la jeunesse, jugé faible par les autorités de l'époque. Suite à cette décision, les élus du Conseil delémontain des Jeunes avaient lancé une pétition pour relancer ce projet, sans succès.

Une solution a alors été trouvée dans la zone de la patinoire : une rampe ainsi que quelques autres éléments ont été placés à la rue de la Blancherie. C'est là que les "riders" de Delémont viennent aujourd'hui encore passer des moments de loisir, bien qu'ils préfèrent parfois pratiquer leur sport dans d'autres villes, l'infrastructure proposée ne répondant pas à leurs attentes. L'emplacement est régulièrement occupé par des personnes qui ne pratiquent pas les sports urbains, ce qui participe à un effet de non-utilisation du lieu.

2. PRESENTATION DU PROJET

L'idée d'un projet de skatepark à Delémont reprend vie en 2015 sous l'impulsion du Service ASJL. En mars 2016, une séance dédiée à la création d'une telle infrastructure à Delémont est organisée par les animateurs de l'Espace-Jeunes, avec les principaux acteurs concernés, afin de répondre aux besoins et attentes de chacun et construire au mieux un nouveau skatepark au sein de la Ville. Une dizaine d'utilisateurs répondent à l'invitation et participent activement aux discussions, en compagnie de Mme Esther Gelso, conseillère communale, M. Pepi Natale et M. Gabriel Meusy du Service UETP. D'anciens membres du Conseil delémontain des Jeunes reviennent pour voir si ce projet va être relancé. Les éléments importants sont définis, comme par exemple les souhaits des futurs utilisateurs, ainsi que les moyens à disposition.

En avril 2016, une rencontre sous le pont de la RDU est organisée dans le but de se rendre compte de l'espace à disposition et de faire émerger les premières idées au moyen de plans, bonbonnes de peinture, mètres et autres. Une vingtaine de jeunes sont présents pour découvrir les lieux. Tous les sports sont représentés (trottinette, skate, bmx, etc.). Des croquis sont directement faits sur le terrain et l'idée d'un skatepark en deux parties, qui communiqueraient entre elles, émerge. D'un côté un espace avec des rampes et, de l'autre, des modules plus bas pour les débutants et ceux qui préfèrent entraîner des figures au plat. Il ressort de cette rencontre un consensus entre utilisateurs au sujet de l'aménagement et de l'espace mis à disposition. Suite à cela, des jeunes sont allés voir des professionnels de la construction de skatepark pour réaliser des plans de leurs idées, en intégrant si possible les éléments déjà à disposition. L'option d'un skatepark qui comprend un espace avec des rampes et un autre avec des tables pour une pratique à plat (cf. aire de street) est conservée.

Ce projet se veut durable et a pour but d'offrir une place pour la pratique d'un sport urbain, complémentaire à l'offre sportive déjà existante. Le but est aussi de pouvoir compter sur l'engagement des utilisateurs du skatepark dans le soin à lui apporter ainsi qu'à son entretien, dont les éléments sont garantis 24 mois. Par la suite, il s'agira de poursuivre l'entretien des structures.

Proche des transports publics, la parcelle est suffisamment éloignée du voisinage pour ne pas provoquer de nuisances sonores. En matière de sécurité, le projet a été soumis au BPA et des corrections ont été amenées suite aux commentaires et précisions de normes de sécurité.

Un skatepark est un lieu qui doit pouvoir être attractif. Il remplit un rôle de prévention au travers de la pratique du sport et offre la possibilité de faire des rencontres. Faire de cet endroit un lieu vivant et fréquenté peut aussi permettre d'éviter certaines nuisances dans les environs. Ce projet répond à l'investissement des jeunes pour un skatepark qui a été initié il y a maintenant plus de 10 ans.

3. SITUATION DES AMENAGEMENTS

La parcelle n° 355 longeant la rue de la Jeunesse est mise à disposition pour la construction du skatepark sur une surface totale de 344 m². Les différents éléments se trouveraient ainsi sous le pont de la RDU (voir fig. 1 et annexes), offrant ainsi un abri protégeant les éléments de jeux des intempéries. En gris foncé, les piles de pont apparaissent sur la figure ci-dessous.

Le secteur urbain se trouve sur plusieurs axes de mobilités douces, en bordure de la Sorne et entouré d'équipements sportifs. Le futur skatepark est identifié dans le Plan directeur des espaces publics et des espaces verts, comme un site de détente, de loisirs et de jeux, à l'échelle du quartier mais également à celle de la ville de Delémont. L'emplacement présente l'avantage de se trouver proche de la gare et des infrastructures sportives, tout en étant à une distance respectable des premières habitations, afin d'éviter les désagréments sonores.

Le projet *Delémont marée basse* (DMB) implique de nombreux changements au niveau des berges de la Sorne, dont la topographie et la végétation seront largement remaniées pour répondre aux objectifs de protection contre les crues. Ce secteur est au stade de l'élaboration du projet d'exécution, piloté par Pepi Natale SA, qui assurera la coordination entre les deux mandats.

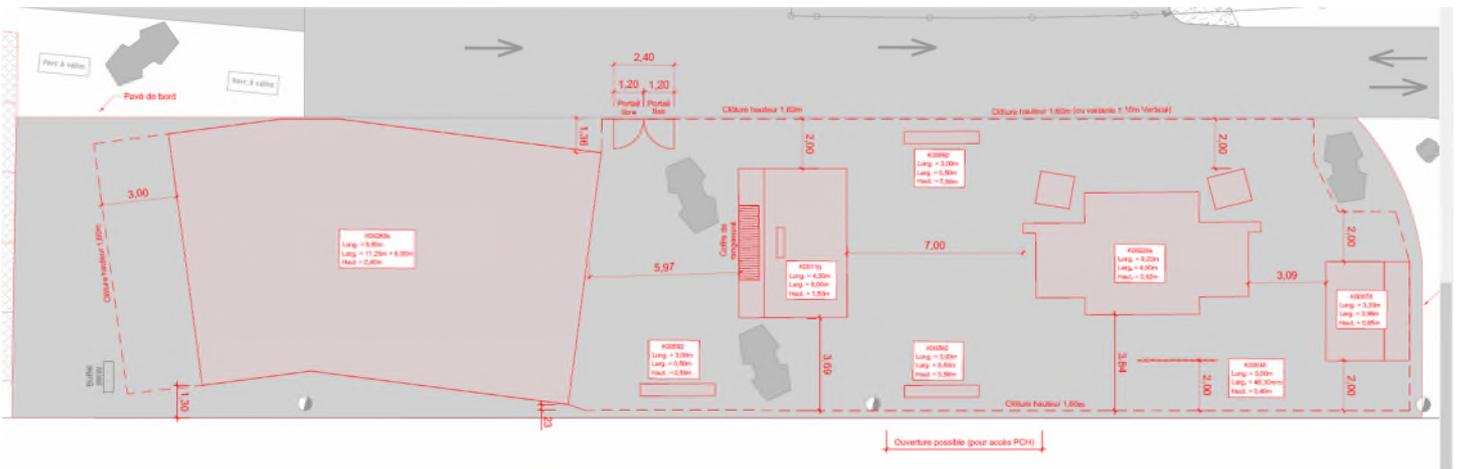


Fig. 1 : parcelle n° 355, avec les aménagements prévus pour le skatepark (source P. Natale SA)

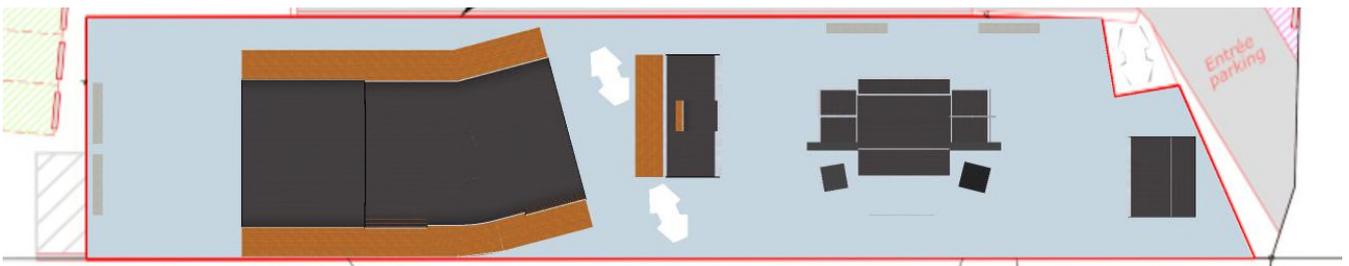


Fig. 2 : projet de skatepark avec, à gauche, les rampes et, à droite, l'aire de street.

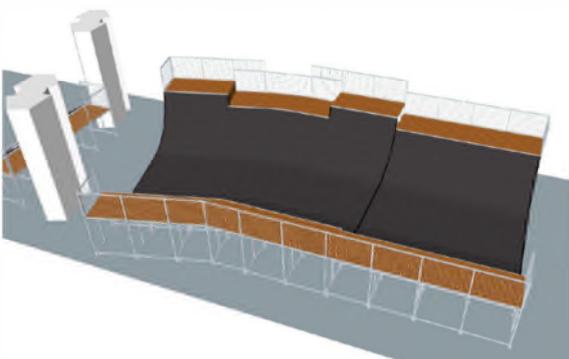


Fig. 3 : plan 3D des rampes

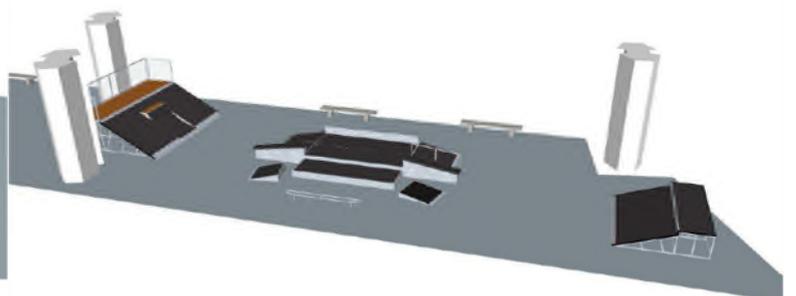


Fig. 4 : plan 3D de l'aire de street

4. GESTION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN

De manière à ce que les lieux puissent être accueillants et que les utilisateurs puissent se responsabiliser et respecter les infrastructures et la propreté du site, plusieurs pistes ont été envisagées. La proposition de créer une association des utilisateurs du skatepark a été lancée. Celle-ci serait l'interlocutrice de la Municipalité. De futures séances avec ses représentants sont prévues afin de continuer ce travail de collaboration et de responsabilisation. De plus, un règlement, se basant sur celui déjà existant, sera créé de manière à ce qu'une référence soit visible pour tous. L'intérieur des lieux serait ainsi entretenu par les utilisateurs eux-mêmes, avec la mise à disposition de matériel (balais, matériel pour les rampes, poubelles, etc.). De manière à ce que les déchets ne puissent se glisser sous les éléments, ceux-ci seront coffrés en acier galvanisé n'ayant pas de conséquence sur le bruit (caisse de résonance). Il s'agit de promouvoir un lieu partiellement autogéré par les utilisateurs. En ce qui concerne les extérieurs, la Voirie pourra s'en occuper.

A propos des heures d'ouverture et d'utilisation, il est prévu de faire apparaître sur le règlement la possibilité d'utiliser les infrastructures de 10 h du matin à 22 h en soirée. Un éclairage composé de trois luminaires programmés de manière spécifique pour permettre le respect du règlement communal en la matière sera installé. Celui-ci s'éteindra automatiquement à 22 h, mettant ainsi le site dans l'ombre et indiquant que l'utilisation du skatepark n'est plus possible. De plus, ce système d'éclairage permettra que le lieu soit fonctionnel pendant les mois où le soleil se couche tôt et que les conditions météorologiques le permettent.

Comme le montre le plan (fig. 1), un accès spécifique et unique est prévu au sud de la parcelle. Le règlement permettra de définir les heures d'accès au site. Pour prévenir tout désagrément et sécuriser le périmètre, une clôture encadrera le site. Le portail sera muni d'un ressort de manière à ce qu'il se ferme seul. Il n'est pas prévu de fermer ce dernier à clé, les heures d'ouverture figurant sur le règlement accompagnées de l'extinction des lumières étant jugées suffisantes.

L'entretien des structures et des modules peut se faire par contrat avec le constructeur, spécialiste en la matière. Ce type de collaboration est évaluée à Fr. 2'000.- par année et sera à charge du budget ASJL. Ceci garantira la sécurité des éléments et, par conséquent, des utilisateurs.

5. PLANIFICATION

Pour assurer une bonne coordination dans le secteur, le projet du skatepark pourra être réalisé en parallèle des travaux du projet DMB qui prévoit, en cas de débit supérieur à la crue centennale, de déverser sur les voies CFF une partie des eaux de la Sorne dans le but de préserver le centre-ville, où la capacité de la rivière est limitée (concept du couloir de déversement). Un déversoir de crues sera donc prochainement construit sur la parcelle. L'emplacement du skatepark se trouve en dehors de la zone inondable.

Les travaux pourraient commencer dès l'automne 2017, le plan financier communal prévoyant la répartition sur deux ans des investissements concernant ce projet. La fin de la mise en place du skatepark se fera au début de l'année 2018 et une inauguration officielle est prévue pour le printemps 2018.

6. DEMANDE DE CREDIT

Les coûts ci-dessous ont été estimés dans une fourchette de +/- 10 %, avec la TVA à 8 % et indexés au taux d'octobre 2016 :

| | |
|------------------------|----------------------|
| - jeux : | Fr. 280'800.- |
| - clôture : | Fr. 48'600.- |
| - asphalte type AC4 : | Fr. 51'840.- |
| - éclairage : | Fr. 6'480.- |
| - honoraires, divers : | Fr. 22'680.- |
| TOTAL | Fr. 410'400.- |

7. FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 410'400.- sera couvert par voie d'emprunt, dont la charge financière maximale (intérêts 3 % et amortissements 5 %) s'élèvera à Fr. 32'832.- par année au maximum. En effet, de manière à faire baisser le financement propre de la Commune, des demandes de subventions ont été adressées à divers organes publics (RCJU) et privés (LORO).

| Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF | Oui | Non | Remarques |
|--|------------|------------|------------------|
| Montant du crédit | | | 410'400.00 |
| Intégration du crédit dans le plan financier | X | | |
| Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée | X | | |
| Prélèvement comptable sur un fonds existant | | | Fonds No |
| Solde du fonds au 31.12.2016 | | | |
| Financement nécessaire par voie d'emprunt | X | | 410'400.00 |

| Charge financière - montants en CHF | | | |
|--|-----|----|------------------|
| Taux de l'amortissement comptable (10 % = 10 ans / 5 % = 20 ans / 2 % = 50 ans) | % | 5 | 20'520.00 |
| Durée de l'amortissement comptable | ans | 20 | |
| Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %* | | | 12'312.00 |
| Total de la charge financière annuelle | | | 32'832.00 |

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2016.

8. PRÉAVIS DES AUTORITÉS

La Commission de la jeunesse, la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics ainsi que la Commission des finances ont préavisé positivement cet objet. La Commission des sports n'a pu se prononcer sur cet objet, le quorum n'ayant pas été obtenu lors de la séance prévue à cet effet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

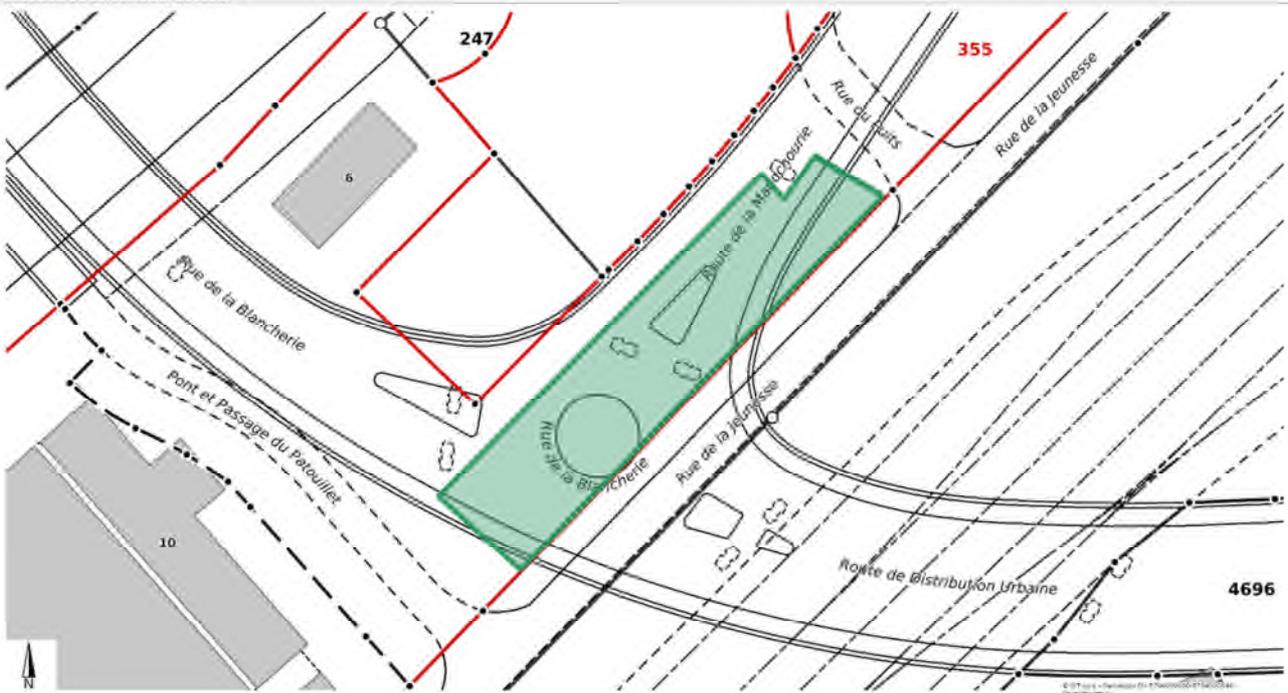
Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 12 juin 2017

Annexe : plan de situation et croquis de la parcelle mise à disposition

Plan de situation et croquis de la parcelle mise à disposition



Echelle 1:500

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

Impression du : 09.06.2017 09:10:44

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 juin 2017 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de la jeunesse, la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit de Fr. 410'400.- pour la réalisation d'un skatepark sur la parcelle n° 355 à la rue de la Jeunesse est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Jude Schindelholz

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 26 juin 2017